

- 10o Le programme intersectoriel sur les droits de l'homme 5.1.
- 11o Le fonds international pour la promotion de la culture.
- 12o Les résolutions 3.426 et 3.427 et 3.428.
- 13o La Rés. 7.2 au sujet des structures pour l'information, la documentation, les bibliothèques et les archives.
- 14o La Rés. 6.51 au sujet des relations avec les organisations internationales non gouvernementales.

V

Les délégations aux Conférences générales futures

Un coup d'oeil sur la liste des membres de la délégation autorise à conclure qu'elle était très importante comparée aux délégations qui participèrent aux 15e, 16e et 17e sessions. Il vaut toutefois d'attirer l'attention sur les aspects suivants.

1. De fait, la délégation put assurer une participation qualitative dans toutes les commissions, dans le comité juridique, dans le groupe de travail de la Commission V où M. Bartlett, en sa qualité de rapporteur, présida le groupe de rédaction du groupe de travail.
2. Cependant, avons-nous rendu justice à Mlle Nicole Sénécal et à la délégation demandant à celle-là d'être secrétaire de la délégation,